

LUXTRAM

Appel de candidatures

Procédure : européenne négociée - secteurs spéciaux

Type de marché : Fournitures

Réception des offres ou des demandes de participation :

Date limite : 25/11/2014 Heure : 16:00

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

Intitulé attribué au marché : Marché négocié pour la fourniture du matériel roulant.

Description succincte du marché : Marché négocié pour la fourniture du matériel roulant, incluant sur une certaine partie du tronçon le système d'effacement de la ligne aérienne de contact, dans le cadre de la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre Cloche d'or et l'aéroport Luxembourg-Findel.

Le présent marché concerne la fourniture de rames de tramway et les prestations associées dans le cadre de la construction de la première ligne de tramway de Luxembourg.

Ce marché comprend :

- Les études et la conception d'un tramway à plancher bas d'environ 300 places (capacité en charge normale) ;
- La fourniture de rames de tramway de 45 mètres de long environ et de 2,65 mètres de large, allongeables jusqu'à 56 mètres, y compris les garanties générales et particulières ;
- La maintenance du matériel roulant ;
- Les études et la conception d'un système d'effacement de ligne aérienne sur 3,6 kilomètres environ ; fourniture et installation de ce système, y compris les garanties associées ;
- Les prestations de maintenance associées au système d'effacement de ligne aérienne.

SECTION IV: PROCÉDURE

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les dossiers de consultation seront envoyés par LUXTRAM S.A, aux candidats admis à remettre une offre.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations :

Conditions de participation : Marché fractionné comprenant une (1) tranche ferme et six (6) tranches conditionnelles.

La tranche ferme (TF) porte sur :

- Les études et la conception d'un tramway à plancher bas intégral d'environ 300 places (en capacité en charges normale) ;
- La fourniture de 21 rames de tramway d'environ 45 mètres de long et de 2,65 mètres de larges, allongeables jusqu'à 56 mètres, y compris garanties générales et particulières ;

- La fourniture et la pose du système d'effacement de ligne aérienne de contact (LAC) sur environ 3,6 kilomètres.

La tranche conditionnelle 1 (TC1) porte sur la fourniture de 11 rames supplémentaires.

La tranche conditionnelle 2 (TC2) porte sur la fourniture de 1 rame supplémentaire.

La tranche conditionnelle 3 (TC3) porte sur la maintenance des 21 rames de la tranche ferme (hors système d'effacement de ligne aérienne).

La tranche conditionnelle 4 (TC4) porte sur la maintenance des 11 rames de la tranche conditionnelle (hors système d'effacement de ligne aérienne).

La tranche conditionnelle 5 (TC5) porte sur la maintenance du système d'effacement de ligne aérienne pour les infrastructures et équipements embarqués des 21 rames de la tranche ferme.

La tranche conditionnelle 6 (TC6) porte sur la maintenance du système d'effacement de ligne aérienne pour les infrastructures et équipements embarqués des 11 rames de la tranche conditionnelle 1.

La consultation comporte une option :

- extension de la zone d'effacement de LAC sur une distance d'environ 800 mètres.

La procédure d'attribution du marché comporte les étapes suivantes :

Étape 1 : Appel à candidatures

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants, appréciés dans l'ordre décroissant d'importance et sur base des renseignements et formalités énoncés ci-après aux points A, B et C :

- Capacités économiques et financières

- Capacité technique, y compris la qualité des références sur des opérations tramway.

Les critères d'exclusion visés à l'article 317 (4), alinéa 2 du règlement grand-ducal modifié du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics, sont également appliqués.

Tous les renseignements et documents demandés sont à remettre sous peine d'exclusion du marché.

Étape 2 : Sélection des candidats admis à remettre une offre.

Le nombre de candidats admis à remettre une offre ne peut être inférieur à 3, sauf si le nombre de candidats retenus en application des critères de sélection des candidatures n'est pas suffisant. Dans ce cas, l'entité adjudicatrice pourra continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

Étape 3 : Sélection des candidats admis à négocier.

Le nombre de candidats admis à négocier, choisie parmi les candidats les mieux classés, est limité à 3, à condition qu'il y ait un nombre suffisant de candidats appropriés.

Étape 4 : Négociation avec les candidats retenus

Étape 5 : Adjudication du marché

Les conditions de participation :

A. Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription aux registres du commerce ou de la profession

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables d'opérations concernant des fournitures et prestations de même nature que celles du marché ;

- Extrait du casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent, renseignant sur la probité du candidat et, le cas échéant, de ses dirigeants, et délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, ne datant pas de plus d'un an ;

- Certificat de non faillite, ou déclaration solennelle du candidat établissant qu'il n'est pas en état de faillite, ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature

existant dans le droit national de l'Etat dans lequel est établi l'opérateur économique ;

- Certificat d'inscription au registre de la profession ou au registre de commerce (i.e. Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre de commerce et des sociétés dans les conditions prévues par la législation de l'Etat où le candidat est établi) ;
- Description de la forme sociale du candidat, copie des statuts en vigueur et indication du siège social du candidat ; pour les candidats constitués sous forme de société anonyme, un extrait récent du registre des actions.

B. Capacité économique et financière

- Déclaration portant sur le chiffre d'affaires global ainsi que sur le chiffre d'affaires relatif aux fournitures et prestations de même nature que celles visées par l'objet du marché, réalisés au cours des 5 (cinq) dernières années. Le niveau de chiffre d'affaires cumulé sur 3 ans doit être supérieur ou égal à 50 millions d'euros. Les candidats, qui ne sauraient fournir les pièces précitées en raison de leur établissement récent, doivent les produire depuis la date de cet établissement ;
- Certificats qui ne sont pas antérieurs de plus de 3 (trois) mois au jour de la remise de la candidature et délivrés par les autorités compétentes de l'Etat dans lequel le candidat est établi, montrant que celui-ci s'est conformé à ses obligations relatives au paiement des cotisations et au paiement de ses impôts et taxes (y inclus la TVA) ;
- Le candidat produira les attestations prévues à l'article 86 du règlement grand-ducal modifié du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics

C. Capacité technique

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Liste des principales fournitures livrées ou en cours de livraison (en cours de fabrication inclus) sur les 3 dernières années pour des fournitures équivalentes en milieu urbain (tramway à plancher bas) indiquant notamment le montant des commandes et le nombre des véhicules avec descriptions et photographies, la date et le destinataire public ou privé ;
- Niveau minimum requis en matière de capacité technique : production de 30 rames de tramway sur les 3 dernières années ;
- Le candidat devra présenter les compétences nécessaires à la réalisation du système d'effacement de la LAC à travers des projets mis en oeuvre, développés ou en cours de développement

En cas de recours à une association momentanée, l'ensemble des associés doivent fournir les documents énoncés ci-dessus.

En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit fournir les documents énoncés ci-dessus pour chacun de ses sous-traitants.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'inviter les candidats à compléter ou à expliciter les certificats et documents présentés.

Les documents demandés et produits, notamment par les administrations peuvent être remis en français, en anglais ou en allemand.

Réception des candidatures : Réception des candidatures : Les candidatures sont à déposer/adresser, sous plis fermés, à l'adresse de LUXTRAM S.A située au 24, avenue Emile Reuter, BP.834, L-2018 Luxembourg, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le pli fermé doit comporter les mentions suivantes : Ne pas ouvrir - Candidature : Fourniture du matériel roulant dans le cadre de la construction d'une ligne de tramway à Luxembourg entre Cloche d'or et l'aéroport Luxembourg-Findel

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. : 24/10/2014

La version intégrale de l'avis no 1400991 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

